

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **Liquide nettoyant antistatique**  
Code produit : **A358-A360**  
Conditionnement : A358 : Carton de 6 flacons de 250 mL  
A360 : Carton de 6 flacons de 500 mL  
Type de produit : Mélange  
UFI : ATF0-A1TF-U10D-3UY7

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :**

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.  
Produit détergent.  
Nettoyant antistatique.  
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.  
Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

**1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :**

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**  
Adresse : 74 avenue du Général de Gaulle  
CS20096  
18203 Saint Amand Montrond  
Tel : +33.(0)2.48.63.71.00  
Fax : +33.(0)2.48.96.72.26  
E-mail : [lartisanerie@apei.asso.fr](mailto:lartisanerie@apei.asso.fr)  
Site internet : [www.apei.asso.fr](http://www.apei.asso.fr)  
Personne de contact : [lartisanerie@apei.asso.fr](mailto:lartisanerie@apei.asso.fr) / +33.(0)2.48.63.71.00

**1.4. Numéro d'appel d'urgence :**

France - INRS/ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**Flam Liq. 3 ; H226  
Eye Irrit 2 ; H319**2.1.2. Informations complémentaires :**Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.  
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.**2.2. Eléments d'étiquetage :****2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :****ATTENTION**

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360**

Identificateurs du produit : --

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Eliminer le contenu/contenant dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.
UFI - ATFO-A1TF-U10D-3UY7	

**2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :****Numéro d'identification unique (UFI) :**

UFI : ATFO-A1TF-U10D-3UY7

**Dispositifs de sécurité :**

Non applicable.

**Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :**

Non concerné.

**Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :**

Non concerné.

**Mentions supplémentaires pour certains mélanges :**

Non concerné.

**Éléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :****Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :**

Non concerné.

**Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :**

Etiquetage du contenu : Moins de 5% : agents de surface non ioniques ; Parfums.

Ces informations sont données à titre indicatif car l'étiquetage du contenu sur les produits destinés à un usage professionnel n'est pas applicable.

**Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :**

Non concerné.

**Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :**

Non concerné.

**Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :**

Non concerné.

**2.3. Autres dangers :****Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

**Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :**

Le mélange ne contient pas de SVHC &gt;= 0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.

**Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres dangers (voir rubrique 11) :**

Le mélange contient une substance pouvant provoquer somnolence et vertiges à la suite d'une exposition unique par inhalation.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances :**

Non concerné.

**3.2. Mélanges :****Description :**

Solution hydroalcoolique sous forme spray (voir Rubrique 2.2.2. pour le détail de la composition).

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Propan-2-ol	CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 ID : 603-117-00-0 REACH : 01-2119457558-25	Flam Liq. 2 ; H225 Eye Irrit 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 (inhalation)	--	30.0 – 40.0 %	[1] [2]
(2-Methoxymethylethoxy)propanol	CAS : 34590-94-8 CE : 252-104-2 ID : -- REACH : 01-2119450011-60	Non classé	--	1.0 – 5.0 %	[2]
Hexyl salicylate	CAS : 6259-76-3 CE : 228-408-6 ID : -- REACH : 01-2119638275-36-0002	Skin Sens 1B ; H317 Aquatic Chronic 1 ; H410	M Chronique : 1	0.01 – 0.025%	[2]
Diethyl phthalate	CAS : 84-66-2 CE : 201-550-6 ID : -- REACH : --	Non classé	--	0.01 – 0.025%	[2]

**Autres informations :**

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des mesures de premiers secours :****Conseils généraux :**D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.**En cas d'inhalation :**Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.**En cas de contact avec la peau :**

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer la victime en milieu hospitalier.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Ne pas faire vomir.

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est.

**Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :**

Pas de données disponibles.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :****En cas d'inhalation :**

Peut provoquer somnolence et vertiges.

**En cas de contact avec la peau :**

Peut provoquer une légère irritation.

**En cas de contact avec les yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**En cas d'ingestion :**

Pas de données disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Refroidir ou éloigner les emballages à proximité des flammes.

En cas d'incendie, utiliser : eau pluvieuse ou brouillard d'eau ; mousse ; poudres ; dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :****Produits de combustion dangereux :**

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), dérivés nitrés.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :**

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseil aux pompiers :****Classe d'inflammabilité :**

Inflammable

**Protection contre l'incendie :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants et d'équipements de protection de la peau, des yeux et des muqueuses.

**Procédure spéciale :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :****Equipements de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou pulvérisations du produit.

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

**Procédures d'urgence :**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eloigner le personnel non indispensable.

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Ne pas fumer.

Supprimer les sources de courant électrique à proximité.

**6.1.2. Pour les secouristes :**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :****6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

**6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :**

Rend le sol glissant.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.

Rincer les faibles résidus à l'eau.

**6.3.3. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****6.4. Référence à d'autres Rubriques :**

Voir rubriques 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.  
Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures pour prévenir un incendie :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utilisation du matériel antidéflagrant et des outils ne produisant pas d'étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :**

Pas de données disponibles.

**Mesures pour protéger l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

**Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :**

Se laver les mains après manipulation.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :****Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Matériaux d'emballage :**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :**

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Classe de stockage :**

Inflammable.  
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

**Durabilité minimale :**

&gt;à 30 mois.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

 CODE PRODUIT : **A358-A360**
**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**

Voir rubrique 1.2.

**RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1. Paramètres de contrôle :**
**8.1.1. Exposition du travailleur :**
**Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	Notes	TMP N°
Propan-2-ol	67-63-0	400	980	--	--	--	84
(2-Methoxymethylethoxy)propanol)	34590-94-8	--	--	50	308	Risque de pénétration percutanée	84

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

**Valeurs limites biologiques (VLB) - France :**

Non concerné.

**Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :**

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Propan-2-ol	67-63-0	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	888 mg/kg pc/j 500 mg/m <sup>3</sup>
(2-Methoxymethylethoxy)propanol)	34590-94-8	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	283 mg/kg pc/j 308 mg/m <sup>3</sup>
Hexyl salicylate	6259-76-3	Contact avec la peau  Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets locaux / long terme Effets locaux / court terme Effets systémiques / long terme	6.4 mg/kg pc/j 885 µg/cm <sup>2</sup> 885 µg/cm <sup>2</sup> 1.7 mg/m <sup>3</sup>
Diethyl phthalate	84-66-2	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	15 mg/kg pc/j 10.56 mg/m <sup>3</sup>

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

**8.1.2. Exposition de l'environnement :**
**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

Nom du composant	N° CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Propan-2-ol	67-63-0	Eau douce Eau douce / rejet intermittent Eau marine STEP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	140.9 mg/L 140.9 mg/L 140.9 mg/L 2 251 mg/L 552 mg/kg de sédiment 552 mg/kg de sédiment 28 mg/kg de sol 160 mg/kg de nourriture

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

 CODE PRODUIT : **A358-A360**

Nom du composant	N° CAS	Compartment de l'environnement	PNEC
(2-Methoxymethylethoxy)propanol)	34590-94-8	Eau douce Eau douce / rejet intermittent Eau marine STEP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	19.0 mg/L 190.0 mg/L 1.9 mg/L 4 168 mg/L 70.2 mg/kg de sédiment 7.02 mg/kg de sédiment 2.74 mg/kg de sol --
Hexyl salicylate	6259-76-3	Eau douce Eau douce / rejet intermittent Eau marine STEP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.0 mg/L 0.004 mg/L 0.0 mg/L 10.0 mg/L 0.272 mg/kg de sédiment 0.027 mg/kg de sédiment 0.054 mg/kg de sol --
Diethyl phthalate	84-66-2	Eau douce Eau douce / rejet intermittent Eau marine STEP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	12 µg/L 120 µg/L 1.2 µg/L 2 000 µg/L 137 µg/kg de sédiment 13.7 µg/kg de sédiment 137 µg/kg de sol 33 mg/kg de nourriture

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

## 8.2. Contrôles de l'exposition :

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

#### Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

#### Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

#### Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

#### Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

### 8.2.2. Mesures de protection individuelle :

#### Protection des yeux / du visage :



Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### Protection de la peau :

#### Protection des mains :



NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360**

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune protection n'est nécessaire.

Si le port de gants est imposé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Autres :



Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Protection respiratoire :**

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agrés.

Utiliser un appareil respiratoire avec filtre de type A ou un filtre combiné adéquat conforme à la norme NF EN 14387/A1.

**Protection contre les risques thermiques :**

Pas de données disponibles.

**Mesures d'hygiène :**



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :**

**Mesures liées à la substance/mélange :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

**Mesures d'instruction :**

Pas de données disponibles.

**Mesures organisationnelles :**

Pas de données disponibles.

**Mesures techniques :**

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
<b>Etat physique :</b>	Liquide	--
<b>Couleur :</b>	Incolore	--
<b>Odeur :</b>	Alcool parfum	--

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

 CODE PRODUIT : **A358-A360**

Paramètre	Valeur	Source / justification
<i>Point de fusion / point de congélation :</i>	< 0°C	--
<i>Point / intervalle d'ébullition :</i>	Env. 80-100°C	--
<i>Inflammabilité :</i>	Non déterminé	--
<i>Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :</i>	Non applicable	--
<i>Point d'éclair (°C) :</i>	23-60°C	--
<i>Température d'auto-inflammation (°C) :</i>	> 400°C	--
<i>Température de décomposition (°C) :</i>	Non applicable	--
<i>pH :</i>	6.0 – 7.0	--
<i>Viscosité cinématique (mm²/s) :</i>	Faible	--
<i>Solubilité :</i>	Soluble dans l'eau Soluble dans les alcools	--
<i>Coefficient de partage n-octanol / eau :</i>	Non applicable	--
<i>Pression de vapeur :</i>	Propan-2-ol : 43 hPa	Donnée fournisseur
<i>Densité et/ou densité relative :</i>	0.939 à 20°C	--
<i>Densité de vapeur relative :</i>	> air	--
<i>Caractéristiques des particules :</i>	Non applicable	--

## 9.2. Autres informations :

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Substances et mélanges explosibles :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Aérosols :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz comburants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz sous pression :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides inflammables :</i>	Point d'éclair : 23-60°C Flam Liq 3 ; H226	--
<i>Matières solides inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances et mélanges autoréactifs :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides pyrophoriques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides pyrophoriques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Non applicable

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Pas de données complémentaires disponibles.

**RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1. Réactivité :**

Pas de données disponibles.

**10.2. Stabilité chimique :**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses :**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, dérivés nitrés.

**10.4. Conditions à éviter :**

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 50°C.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter : L'accumulation de charges électrostatiques ; l'échauffement ; la chaleur ; des flammes et surfaces chaudes ; l'exposition au soleil.

**10.5. Matières incompatibles :**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux :**La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), dérivés nitrés.**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
<b>Toxicité aiguë :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données
Par ingestion :	Pas de données disponibles.	--
Par voie cutanée :	Pas de données disponibles.	--
Par inhalation :	Pas de données disponibles.	--
<b>Corrosion / irritation cutanée :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Méthode de calcul Absence de données
<b>Corrosion / irritation oculaire :</b>	Eye Irrit. 2 ; H319. D'après les données disponibles sur les ingrédients : Le produit peut provoquer une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

 CODE PRODUIT : **A358-A360**

Classe de danger	Données	Source / justification
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données
<b>Cancérogénicité :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :</b>	Non classé. D'après les données disponibles sur les ingrédients : L'inhalation des vapeurs pourraient provoquer somnolence et vertiges.	Données sur les ingrédients
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données
<b>Danger par aspiration :</b>	Non classé. Compte tenu des données disponibles sur les ingrédients, les critères de classification ne sont pas remplis.	Absence de données

#### **11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :**

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

#### **11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une légère irritation de la peau.

Peut provoquer somnolence et vertiges en cas d'inhalation des vapeurs.

#### **11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :**

Pas de données disponibles.

#### **11.1.4. Effets interactifs :**

Pas de données disponibles.

#### **11.1.5. Absence de données spécifiques :**

Pas de données disponibles.

#### **11.1.6. Mélanges :**

Pas de données disponibles.

#### **11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :**

Pas de données disponibles.

### **11.2. Informations sur les autres dangers :**

#### **11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE

CODE PRODUIT : A358-A360

**11.2.2. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

**12.1. Toxicité :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le danger de toxicité aquatique.

**Toxicité pour les poissons :**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour les crustacés :**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour les algues :**

Pas de données disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de persistance et de dégradabilité.

**Dégradation abiotique :**

Pas de données disponibles.

**Élimination physique et photochimique :**

Pas de données disponibles.

**Biodégradation :**

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 modifié relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :**

Non applicable.

**Facteur de bioconcentration :**

Pas de données disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de mobilité dans le sol.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :**

Pas de données disponibles.

**Tension superficielle :**

Pas de données disponibles.

**Absorption / désorption :**

Pas de données disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****12.7. Autres effets néfastes :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

**Classification des dangers :**

HP3 : Inflammable

HP4 : Irritant

**Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :**

15.01.10\* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

**13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :**

Pas de données disponibles.

**13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :**

Pas de données disponibles.

**13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

1993

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :**

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (PROPAN-2-OL).

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :****Classe de danger :**

3

**Étiquette de danger :****14.4. Groupe d'emballage :**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :****14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
3	F1	III	3	30	5L / 30 kg	274 ; 601	E1	3	D/E

**14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :**

Pas de données disponibles.

**14.6.3. Transport fluvial (ADN) :**

Pas de données disponibles.

**14.6.4. Transport maritime (IMDG) :**

Pas de données disponibles.

**14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :**

Pas de données disponibles.

**14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :**

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

**Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :**

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

**Règlement (CE) n°648/2004 modifié (Détergents) :**

Etiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

**Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :**

Non concerné.

**Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié (Générateurs d'aérosols) :**

Non concerné.

**Directive n°2004/42/CE modifié (COV) :**

Non concerné.

**Directive n°2012/18/UE modifiée (SEVESO 3) :**

Nom du composant	N°CAS	Catégories
Propan-2-ol	67-63-0	Liquide inflammable : P5a ; P5b ; P5c

**15.1.2. Réglementation nationale (France) :****Maladies professionnelles :**

RG/84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360****Classification française des ICPE :**

Catégorie 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

**Autres réglementations :**

Pas de données disponibles.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Flam Liq. 3	Données de test sur le produit.
Santé humaine	Eye Irrit 2	Méthode de calcul.
Environnement	Non classé	Méthode de calcul.

**16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :**

Texte abrégé	Texte intégral
Aquatic Chronic 1	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2.
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3.
Skin Sens 1B	Sensibilisant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique sur certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16.3. Abréviations et acronymes :**

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone



NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**

 CODE PRODUIT : **A358-A360**

CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

#### 16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE NETTOYANT ANTISTATIQUE**CODE PRODUIT : **A358-A360**

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

**16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :**

Pas de données disponibles.

**16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	27/09/2012	Création	ARCHEZ CONSEIL	Dossier central / Responsable QHSE
10	08/09/2022	Mise à jour	SISTINA CONSEILS	Sistina Conseils / Responsable QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :